



Commune de
Murs

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'APT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 16 AVRIL 2026

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs
11	6	10	1

<u>Objet de la Délibération</u> Désignation des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) — DÉLIBÉRATION N°2026-CM1604-14	L'an deux-mille-vingt-six, le seize avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Murs, convoqués le dix avril de la même année, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, M. Alexandre BERGODAA. <u>Présents</u> : M. Alexandre BERGODAA, M. Raphaël JEAN, Mme Raymonde DE BRAUWER, M. Grégoire PITOT, M. Guy LOOP, M. Michel BLATGÉ, M. Roger SIGRIST, Mme Jessy EYCHENIÉ, Mme Céline PHILIPPON et Mme Émilie BERGODAA <u>Absents</u> : Mme Françoise BERRY (Pouvoir donné à M. Michel BLATGÉ) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme Jessy EYCHENIÉ
---	--

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants,
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.



Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne,
- avoir au moins 18 ans,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). Le site internet www.collectivites-locales.gouv.fr présente dans l'espace dédié l'ensemble des informations relatives à cette commission.

Des nouveautés ont été apportées par rapport aux précédents mandats électifs concernant la désignation des membres de la CCID à savoir :

- **simplification** : la loi de finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois.
- **condition relative à l'inscription aux rôles** : à compter de 2020, il appartient au maire de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Par conséquent, le Conseil Municipal doit présenter douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants afin de constituer la commission communale des impôts directs de MURS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
à l'unanimité

APPROUVE la liste suivante pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), en précisant que le Maire étant membre de droit, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées :



Commissaires Titulaires			
Prénom / Nom	Date de naissance	Adresse	IDL
1_ Raphaël JEAN	09/04/1985	1880B Route de Sault – 84220 MURS	TF
2 _ Françoise BERRY	13/02/1961	453 Route des Plaines – 84220 MURS	TF
3 _ Raymonde DE BRAUWER	23/10/1958	1380B Route de Carpentras – 84220 MURS	TF
4 _ Céline PHILIPPON	05/02/1980	14 Chemin du Four – 84220 MURS	TF
5 _ Grégoire PITOT	20/06/1970	1840 Route d'Apt – 84220 MURS	TF
6 _ Émilie BERGODAA	03/08/1980	4101 Route de Gordes – 84220 MURS	TF
7 _ Pascalyne LENSEL	07/08/1963	71B Chemin de Chatemuye – 84220 MURS	TF
8 _ Guy LOOP	10/03/1954	675 Chemin des Chalottes – 84220 MURS	TF
9 _ Émilien HÉLOIR	24/11/1988	2539 Route de Sault – 84220 MURS	TF TH
10 _ Pierre THÉRON	19/02/1952	1911 Route d'Apt – 84220 MURS	TF
11 _ Franck HAESEVOETS	16/07/1961	340 Chemin Font du Renard – 84220 MURS	TF CFE
12 _ Bruno VAYSON DE PRADENNE	24/07/1951	189 Montée de Saint Loup – 84220 MURS	TF
Commissaires Suppléants			
Prénom / Nom	Date de naissance	Adresse	
1 _ Bruno THÉRON	08/12/1983	605A Chemin de la Cauquière – 84220 MURS	TF
2 _ Pascal RICHAUD	08/08/1969	12 rue de l'Ancien Couvent – 84220 MURS	TF
3 _ Michaël ZINGRAF	16/02/1956	933 Chemin de la Gayette – 84220 MURS	TF TH
4 _ Gilles PETIT DE LA RODHIÈRE	19/09/1962	262 Chemin des Calamels – 84220 MURS	TF
5 _ Julie BAUTISTA	26/08/1980	1140 Route de Sault – 84220 MURS	TF
6 _ Christophe LUNA	20/02/1972	1331 Route d'Apt – 84220 MURS	TF
7 _ Roger SIGRIST	26/04/1971	34 rue Font de Ribeau – 84220 MURS	TH
8 _ Cédric CADET	06/02/1980	774 Route des Plaines – 84220 MURS	TF
9 – Hervé LELEU	08/02/1959	20 Chemin des Tours des Plaines – 84220 MURS	TF
10 – Vincent MALBEC	23/02/1970	36 Rue du Brave Crillon – 84220 MURS	CFE
11 – Alain CASTELLI	24/08/1942	22 Rue de l'Ecole – 84220 MURS	TF
12 – Robert GUILLEN	16/02/1954	3462 Route de Gordes – 84220 MURS	TF



PRÉCISE que cette liste sera transmise à la Direction des services Fiscaux de Vaucluse.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Votes pour : 11

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

la Secrétaire de Séance

Jessy EYCHENIÉ

le Maire

Alexandre BERGODAA

